

o.- CE/BTG/sta

Don Robt Remy

Le 9 novembre 1962.

General Assembly UNMO 1964.

N o t eOrganisation des pays exportateurs de pétrole(OPEP)

Les pays suivants appartiennent à cette organisation: Iran, Irak, Kuwait, Arabie Séoudite, Libye, Indonésie.

Fondé à Bagdad en 1960, elle a pour but d'assurer une consultation régulière de ses membres en vue de coordonner et d'unifier leur politique pétrolière.

Cette organisation décida de s'établir à Genève et obtint des autorités genevoises les autorisations nécessaires. Ensuite, elle demanda un statut d'immunités et privilèges. Toutes les administrations fédérales intéressées (Division du Commerce, Office de l'économie énergétique, Service juridique du DPF, Division des affaires politiques) furent consultées et nous aboutîmes à la conclusion unanime qu'il était préférable de ne pas accorder, pour le moment, un tel statut à l'OPEP pour les raisons suivantes:

L'organisation, qui est loin de grouper tous les Etats producteurs ou exportateurs de pétrole, semblait défendre des intérêts économiques particuliers. La Suisse n'en est pas membre. Elle n'est pas intéressée à l'activité de l'OPEP. Notre pays, en passant un accord de siège avec l'OPEP, aussi limité soit-il, créerait un précédent dangereux, car la Suisse n'a jusqu'à présent jamais conclu d'accords de siège avec une organisation à caractère non universel dont elle n'était pas membre.



Toutefois, nous informâmes l'OPEP que nous n'avions pas d'objection à son établissement en Suisse et que la question serait revue à la lumière de l'expérience et lorsque le but et l'utilité générale de l'organisation auraient été démontrés plus clairement. L'OPEP accepta ce point de vue qui lui fut communiqué, il y a une année. Elle demanda par la suite une consultation au Professeur Guggenheim que le Service juridique examina, mais qu'il ^{ne} jugea, comme nous, pas de nature à modifier nos conclusions, ce que nous mandâmes aux avocats de l'OPEP.

En résumé, la porte reste ouverte, nous n'avons pas exclu immédiatement la possibilité de conclure un accord de siège restreint, mais nous pensons plus sage d'attendre encore de voir comment cette organisation évolue.

Prus et bas us